

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

N°CT2018.6/136

L'an deux mil dix huit, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sylvie GERINTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Ange CADOT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Serge DALEX à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Mireille COTTET, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc MBOUMBA à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Hélène ROUQUET à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Axel URGIN à Madame Frédérique HACHMI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Danièle CORNET, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CHABALIER.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|--|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 17/12/18 |
| Accusé réception le | 17/12/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.6/136 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20181205-lmc16062-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|--|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 17/12/18 |
| Accusé réception le | 17/12/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.6/136 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20181205-lmc16062-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2018

N°CT2018.6/136

OBJET : **Aménagement** - Initiative de la ZAC Cité Verte - Fosse Rouge à Sucy-en-Brie
- Adoption des objectifs et des modalités de la concertation

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et L.311-1 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que localisés au nord du centre-ville, les quartiers de la Cité Verte et de la Fosse Rouge se développent dans les années 1960 sur le modèle urbain des grands ensembles ; que ces quartiers sont situés sur l'ancien parc du château de Sucy et en surplomb du Parc Départemental du Morbras ; que l'ensemble comprend 1 400 logements, le centre commercial du Rond d'Or en cœur de quartier et le groupe scolaire de la Fosse Rouge au nord du secteur ;

CONSIDERANT que les récents développements immobiliers du secteur, notamment la ZAC du Centre-Ville qui rentre dans sa phase opérationnelle, constituent une dynamique de renouvellement urbain qu'il convient d'étendre aux quartiers de la Cité Verte et de la Fosse Rouge dans le cadre d'un projet d'ensemble ;

CONSIDERANT que les premières réflexions et études préalables menées par la commune de Sucy-en-Brie ont permis d'esquisser des orientations d'aménagement :

- Mettre en valeur le patrimoine paysager domanial et ses perspectives ;
- Conforter le Rond d'Or comme pôle de quartier dynamique ;
- Requalifier le groupe scolaire de la Fosse Rouge et repenser les espaces publics ;
- Favoriser la mixité sociale ;

CONSIDERANT qu'au regard de la complexité technique, foncière et opérationnelle de l'opération, du souhait de la Ville et de GPSEA d'associer les habitants à la construction du projet, la zone d'aménagement concerté (ZAC) apparaît comme l'outil d'aménagement le plus pertinent pour conduire cette opération ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, et conformément aux dispositions de l'article L.103-2, 2° du code de l'urbanisme, il convient d'engager une concertation, tout au long de l'élaboration du projet, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs poursuivis par l'opération ;

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|--|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 17/12/18 |
| Accusé réception le | 17/12/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.6/136 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20181205-lmc16062-DE-1-1 |

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDERANT que les modalités de cette concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité à l'initiative de l'opération ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **PREND** l'initiative de la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC).

ARTICLE 2 : **FIXE** les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement des quartiers Cité Verte – Fosse Rouge suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine paysager domanial et ses perspectives ;
- Conforter le Rond d'Or comme pôle de quartier dynamique ;
- Requalifier le groupe scolaire de la Fosse Rouge et repenser les espaces publics ;
- Favoriser la mixité sociale.

ARTICLE 3 : **ETABLIT** les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC comme suit :

- La diffusion d'informations dans le journal municipal et sur les sites internet de Grand Paris Sud Est Avenir et de la ville de Sucy-en-Brie ;
- L'organisation d'une réunion publique qui se déroulera à Sucy-en-Brie ;
- La mise à disposition du public d'un registre au siège de Grand Paris Sud Est Avenir et à l'hôtel de ville de Sucy-en-Brie ;
- Et toute autre action complémentaire éventuelle de concertation.

ARTICLE 4 : **DIT** que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ DÉCEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|--|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 17/12/18 |
| Accusé réception le | 17/12/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.6/136 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20181205-lmc16062-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Signé
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|--|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 17/12/18 |
| Accusé réception le | 17/12/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.6/136 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20181205-lmc16062-DE-1-1 |